

## Termes de Références

### **FORMATIONS EN INFORMATIQUE POUR LE PERSONNEL DES COMMUNES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC REPARTIS EN CINQ (05) LOTS :**

- **Lot 1 : Communes du District Ambanja dans la Région Diana**
- **Lot 2 : Communes du District Antsiranana II dans la Région Diana**
- **Lot 3 : Communes des Districts Toliara II et Morombe dans la Région Atsimo Andrefana**
- **Lot 4 : Communes du District Taolagnaro dans la Région Anosy**
- **Lot 5 : Commune Urbaine Sainte Marie dans la Région Analanjirofo :**

#### **I. Contexte**

L'appui d'une troisième phase du Projet PIC, dénommé PIC 3, dans sa composante Renforcement de la Gouvernance Locale vise à restaurer et à renforcer les capacités institutionnelles des Collectivités territoriales décentralisées et des Services Techniques déconcentrés concernés, dans un objectif de contribuer à la relance économique suite à la pandémie de COVID-19 qui affecte le pays depuis mars 2020, plus précisément pour : « Accroître les investissements privés et la croissance des petites et moyennes entreprises dans les régions cibles ».

Cette nouvelle phase, suite du Projet PIC2-2, permettra d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Digital en tant que nouveau secteur cible du Projet, et également d'étendre ses zones géographiques d'intervention.

Le PIC3 a été mis en vigueur depuis septembre 2021, et prévu être clôturé à fin janvier 2027.

Le Projet, dans cette nouvelle configuration, couvrent les quatre anciennes zones d'intervention PIC2-2 à savoir les Régions DIANA, Atsimo Andrefana, Anôsy et l'île de Sainte Marie et les six nouvelles régions (Analanjirofo, Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, et Analamanga – région dédiée spécifiquement au secteur digital).

Dans ce cadre, la stratégie d'intervention sur la composante Renforcement de la Gouvernance Locale du PIC3 est basée sur les cinq axes suivants :

Axe 1 Amélioration de la **mobilisation et la sécurisation des revenus des CTD, la gestion des investissements et l'entretien des infrastructures** au profit des filières/secteurs cibles

Axe 2 Renforcement des **capacités de coordination des STD dans leur mission d'appuis aux CTD**

Axe 3 Élaboration/mise à jour des **plans de développement** régionaux, intercommunaux et communaux et des stratégies d'investissement sectorielles

Axe 4 Réhabilitation et équipements des **bureaux d'administration locale-clefs** afin d'améliorer la qualité de leurs offres de service publique

Axe 5 Fourniture des **subventions aux communes cibles** pour la réalisation de sous-projets communautaires / communaux et intercollectivités liés aux chaînes de valeur ciblées

Les interventions du Projet dans son Volet Renforcement de la Gouvernance sont ainsi orientées autour de l'amélioration et la sécurisation des recettes des collectivités, de l'amélioration des services fournis aux usagers à travers l'informatisation des différents services communaux et du soutien aux STD dans leur appui et l'accompagnement de ces Collectivités.

Suite à un constat de déficit de capacités des communes à manipuler les outils informatiques dans les anciennes zones d'intervention du PIC 2.2, un processus continu de renforcement de capacités s'avère indispensable. À cet effet, la maîtrise des logiciels bureautiques de base (Word et Excel) et l'utilisation des outils périphériques (imprimantes, scanners, photocopieuses) sont nécessaires pour le personnel cible des communes rurales (Secrétaires d'Etat Civil, Secrétaires comptables et trésoriers, agent de développement local).

Au niveau des communes urbaines en particulier, l'emphase sera axée sur le renforcement de capacités en matière de gestion de base de données

Dans ce contexte, le Projet PIC souhaite procéder au recrutement de prestataires pour assurer la formation en informatique du personnel communal, dans ces anciennes zones d'interventions du Projet PIC2-2 dans un premier temps, à savoir dans les Districts Ambanja et Antsiranana II pour la Région Diana, Districts Toliara II et Morombe pour la Région Atsimo Andrefana, District de Taolagnaro pour la Région Anosy, et la Commune Urbaine de Sainte Marie de la Région Analanjirofo. La liste de ces communes concernées se trouve en Annexe.

## **II. Objectifs de la mission :**

### **II.1. Objectif principal**

La formation permettra d'améliorer (i) la qualité et la rapidité des réponses et des services rendus aux contribuables et usagers, (ii) la sécurisation des recettes communales avec la maîtrise des outils informatiques adaptés et (iii) la gestion des bases des données des communes, en priorité les données sur les recettes propres des communes.

### **II.2. Objectifs spécifiques**

Le renforcement de capacités permettra aux agents des communes d'acquérir et d'appliquer les connaissances de base en informatique pour une meilleure utilisation des outils informatiques dans leurs tâches quotidiennes.

Après la formation, les agents sont aptes à :

- Maîtriser les outils informatiques de base usuels : Word et Excel,
- Maîtriser la gestion des bases de données simplifiées : données monographiques et socio-économiques, notamment les données financières de la communes (création, mise à jour, sauvegarde, archivage, etc...)
- Maîtriser l'utilisation d'équipements informatiques et périphériques (ex : imprimante, scanner, photocopieuse, etc.)
- Maîtriser les principes de sauvegarde, de protection et de sécurisation de données
- Maîtriser et approfondir la nouvelle version du logiciel « Hetra » impôts fonciers pour les communes rurales

### **II.3. Activités à réaliser**

#### **1- Phase formation en informatique de base**

Dans son mandat, le prestataire est tenu de renforcer les capacités du personnel permanent des communes en informatique afin d'améliorer leur performance opérationnelle

Au début de la prestation, le prestataire est tenu :

- d'évaluer les capacités de chaque membre du personnel cible (évaluation ex-ante)
- d'établir un programme de formation sur mesure en fonction des besoins en formation identifiés
- d'organiser le cas échéant (en fonction de l'évaluation ex-ante) une formation d'initiation et de mise à niveau pour le personnel n'ayant aucune connaissance pratique en informatique
- de réaliser une évaluation ex-post sur les capacités de chaque staff et de formuler des recommandations pour le suivi

Sans être exhaustif, le personnel de chaque commune devra être capable de :

- Maîtriser les fonctionnements et la manipulation des équipements informatiques (branchement des câbles, remplacement de cartouches d'encre ou toner, ....)

- Maîtriser le système d'exploitation Windows,
- Maîtriser l'explorateur de fichier
- Maîtriser les outils bureautiques :
  - o création de documents Word avec des différentes mises en page et mise en forme de caractère, etc
  - o création de classeurs Excel en utilisant les différentes formules et/ou fonctions
  - o impression de documents et/ou classeurs créés
- Utiliser l'internet : faire des recherches, communiquer à travers les mails et les réseaux sociaux etc.
- Maîtriser les principes de sauvegarde, de protection et de sécurisation des données
- Gérer le parc informatique de la commune

La délivrance d'un certificat individuel suivant les niveaux de chaque apprenant est requise à l'issue de la formation.

## **2- Phase formation sur le logiciel Hetra impôts fonciers pour les communes rurales**

Un logiciel spécifique, nommé Logiciel Hetra 4.2, a été conçu et installé au niveau des anciennes communes rurales d'intervention du PIC, depuis 2015, pour gérer les bases des données fiscales foncières et éditer de façon automatisée les avis d'imposition correspondants. En 2022, il a été constaté l'existence de plusieurs versions de logiciel de traitement des impôts fonciers déployées au niveau des communes rurales. Cette situation a amené les deux principaux ministères concernés (Ministère de l'Economie et des Finances MEF et du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation MID) à recommander l'uniformisation des outils informatiques à utiliser. Suite à une décision du Comité interministériel MEF et MID, le Projet PIC a été mandaté pour développer la mise à jour d'un logiciel unique sur la base de l'outil installé au niveau de ses communes d'intervention. Cette nouvelle version améliorée du logiciel est actuellement opérationnelle, présentée et remise aux ministères concernés et prête à être déployée, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, au niveau des communes rurales. Un Guide contenant les informations sur le logiciel et son utilisation est actuellement disponible.

A part la formation générale en informatique, le prestataire aura à ainsi à aider les agents des communes dans l'utilisation de cette nouvelle version du logiciel Hetra impôts fonciers validé par le Comité Interministériel MEF et MID

Pour ce faire, le PIC dispensera au préalable une formation de formateurs d'une journée aux prestataires recrutés. La formation aura lieu à Antananarivo. Chaque prestataire devra ensuite former les agents des communes cibles dans les anciennes zones PIC2-2. Il est à noter que l'ancienne version de ce logiciel est déjà installée dans ces communes rurales et leurs agents sont déjà presque rôdés dans la maîtrise de cette ancienne version.

La formation sera axée sur :

- La présentation et l'installation de la nouvelle version du logiciel
- L'explication des prestations à faire dont :
  - o Le basculement des données IFT/IFPB de l'ancienne version
  - o La mise à jour des paramétrages dont l'alignement des biens et le mode de tarification conformément aux nouveaux textes
  - o La correction de la base de données importées, ligne par ligne ou par contribuable. Les nombres des contribuables pour chaque commune sont données dans les spécifications particulières pour chaque lot.
  - o La formation sur la manipulation de la nouvelle version du logiciel

Le prestataire préparera le basculement des données, les paramétrages ainsi que les corrections et donnera la nouvelle base de données à chaque commune concernée.

Durant la formation, le prestataire assurera aussi la collecte des feedbacks des participants sur l'approche utilisateur de l'interface du logiciel Hetra IF/CR

### **3- Phase accompagnement**

Le prestataire assurera un suivi après l'achèvement des deux premières phases.

Le prestataire accompagnera chaque commune dans l'accomplissement de leur tâche. Il résoudra les problèmes survenus après la formation, fera la comparaison de l'état de lieux initial et l'état de lieux après la formation et proposera des axes d'amélioration.

Durant cette phase, le prestataire assurera aussi la collecte des feedbacks des communes sur le fonctionnement du logiciel Hetra IF/CR.

### **III- Organisation et Méthodologie**

#### **a. Pour les Lots 1, 2, 3 et 4**

Pour les 4 premiers lots, les participants pour chaque commune, à ce programme de formation sont :

- le secrétaire de l'état civil
- le trésorier communal
- l'agent de développement de la commune

et, le cas échéant, un agent du dispositif district d'appui aux communes

Les informations concernant les communes pour chaque lot sont listées en annexe.

La formation devra se dérouler dans une salle électrifiée en permanence et équipée d'une quinzaine d'ordinateurs, fournis par le prestataire. Pour ne pas perturber la formation, le prestataire prendra toutes les dispositions nécessaires, en prévoyant par exemple des groupes électrogènes de secours ou autres moyens, pour éviter l'arrêt des sessions suite à des coupures de courant.

Les apprenants travailleront en binôme par ordinateur (Desktop uniquement) doté des spécifications techniques en cohérence avec le logiciel bureautique.

Selon le nombre des participants, la formation peut se dérouler en deux ou trois vagues avec un maximum de douze communes.

Les participants rejoindront le lieu de la formation, bénéficiant une participation au frais de déplacement et de séjour incluse dans le devis du prestataire.

Le prestataire tiendra en compte dans sa méthodologie une approche andragogique adaptée à des cibles adultes en milieu rural avec un niveau d'instruction académique disparate. Toutefois, la méthode « apprentissage par la pratique », soutenue par des exercices conçus sur la base d'exemples vécus par les participants et des communes concernées, est très recommandée, au détriment d'une méthode de cours magistral avec des contenus « élitistes » et trop théoriques. La méthodologie proposée sera discutée lors de la phase de négociation de contrat

#### **b. Pour le Lot n°05**

Pour le lot n°5, les participants de la Commune Urbaine de Sainte Mairie à ce programme de formation sont :

- Le responsable de la fiscalité foncière et base de données
- Le responsable informatique de la commune,
- Le responsable du service en charge du développement et de la voirie,
- Le responsable du service de l'état civil.

- Au moins quatre (04) agents de la commune participeront à la formation.

Etant donné que la Commune urbaine de Sainte Marie est en avance par rapports aux autres communes, la formation sera axée vers la :

- Formation avancée de l'utilisation des outils bureautiques office word et excel
- Formation de base sur l'outils de Base de données Access
- Formation de base sur le réseau informatique (connexion, navigation, envoi/reception mail, etc.)

#### IV- Livrables attendus pour chaque Lot

Pour la réalisation de la mission, le Client fournira au prestataire l'état des lieux du parc informatique de chaque commune.

Durant l'exécution des prestations, le prestataire fournira les livrables correspondant à chaque étape.

Pour les lots 1 ; 2 ; 3 et 4

Contenus		Echéance estimative après la signature du contrat
Livable 1	Méthodologie détaillée et calendrier prévisionnel	5 jours
Livable 2	Plan de formation avec un manuel de formation draft	25 jours
Livable 3	Rapport sur le déroulement de la formation incluant le résumé de l'organisation, la liste des participants et le programme pour la phase accompagnement	120 jours
Livable 4	Rapport sur les travaux d'accompagnement incluant les problèmes survenus et les solutions apportées, les synthèses de la mise en place de la nouvelle version du Logiciel Hetra IF pour les communes rurales	250 jours
Livable 5	Rapport final de la mission, incluant le résumé général de la mission, pour chaque commune, la comparaison de l'état des lieux initial (ex-ante) et final (ex-post) et les axes d'amélioration. Le manuel de formation final, mis à jour suivant les phases formation et accompagnement sera annexé au rapport final.	280 jours

Pour le lot 5

Contenus		Echéance estimative après la signature du contrat
Livrable 1	Méthodologie détaillée et calendrier prévisionnel	5 jours
Livrable 2	Plan de formation avec un manuel de formation draft	10 jours
Livrable 3	Rapport sur le déroulement de la formation incluant le résumé de l'organisation, la liste des participants et le programme pour la phase accompagnement	45 jours
Livrable 4	Rapport sur les travaux d'accompagnement incluant les problèmes survenus et les solutions apportées	90 jours
Livrable 5	Rapport final de la mission, incluant le résumé général de la mission, pour chaque commune, la comparaison de l'état des lieux initial (ex-ante) et final (ex-post) et les axes d'amélioration. Le manuel de formation final, mis à jour suivant les phases formation et accompagnement sera annexé au rapport final.	120 urs

#### V- Durée de la prestation :

Pour les 4 premiers lots, la durée globale de la mission de chaque lot est estimée à 70 hommes/jours répartis sur une période de dix (10) mois. Chaque vague de formation durera cinq (05) jours.

Pour le lot n°05, la durée globale de la mission est estimée à 25 hommes/jours répartis sur une période de quatre (04) mois.

#### VI- Qualification du prestataire et profils requis des formateurs

##### c. Qualification du prestataire

- Le prestataire devra disposer des équipements informatiques en propre ou en location pour la conduite de la formation. Minimum quinze (15) ordinateurs et au moins deux imprimantes. Au minimum, les ordinateurs devront être doté de processeur Core i5 avec une mémoire de 4Gb pour la formation de l'office 2016 et plus
- Le prestataire présentera une équipe d'au moins deux (02) formateurs expérimentés.

##### d. Profil des formateurs

- Formateur titulaire
  - o Diplôme de niveau Bacc+5 en informatique
  - o Expériences professionnelles d'au moins dix (10) ans dont cinq (05) années dans le domaine de l'informatique
  - o Avoir réalisé au moins trois (03) formations similaires
  - o Avoir des expériences dans la formation des adultes

- Assistant Formateur
  - o Diplôme de niveau Bacc+3 en informatique
  - o Expériences professionnelles d'au moins cinq (05) ans dont deux (02) années dans le domaine de l'informatique
  - o Avoir réalisé au moins deux (02) formations similaires

**Annexe**

**LOT N°1 : COMMUNES DANS LE DISTRICT AMBANJA**  
**REGION DIANA**

<b>Commune</b>	<b>Principal axe de dessert</b>	<b>Accessibilité</b>	<b>Moyen de déplacement</b>	<b>Distance % au chef-lieu de district (km)</b>	<b>Nombre contribuable</b>
AMBALAHONKO	RN6/Route secondaire à partir croisement Ambalavelona	Toute l'année	En voiture ou Motos	11	1198
AMBALIHA	RN6/Riviere et Mer à partir de Djangoa	Toute l'année	En voiture et en vedette à partir de Djangoa	28	795
AMBODIMANGA RAMENA	Piste HS	Toute l'année	En voiture ou Motos	22	1230
AMBOHIMARINA	Piste HS/Piste en terre à partir de Maevatanana	Non accessible pendant la période de pluie	En motos	42	1400
AMBOHIMENA	Route vers Ankify	Toute l'année	En voiture ou Motos	12	1228
AMBOHITRANDRIANA	Piste HS/Piste en à partir d'Antsirasira	Non accessible pendant la période de pluie	En motos	56	1242
ANKATAFA	Route vers Ankify/Piste en terre à partir d'Ambohimena	Toute l'année	En 4x4 ou motos	18	631
ANKINGAMELOKA	RN6	Toute l'année	En voiture ou Motos	35	1815
ANTAFIAMBOTRY	RN6/Piste en terre à partir du croisement d'Ambaliha	Toute l'année	En voiture ou Motos	50	1417
ANTRANONKARANY	RN6	Toute l'année	En voiture ou Motos	15	2529
ANTSAKOAMANONDRO	RN6	Toute l'année	En voiture ou Motos	15	2683
ANTSATSAKA	RN6/Piste en terre à partir du croisement Androhibe	Toute l'année	En voiture ou Motos	13	1017
ANTSIRABE	RN6/Piste en terre à partir du croisement	Non accessible pendant la période de pluie	En 4x4 ou motos	52	1412
BEMANEVIKA HS	Piste HS	Toute l'année	En 4x4 ou motos	30	1742
BENAVONY	Piste HS	Toute l'année	En voiture ou Motos	8	753
MAEVATANANA	Piste HS	Toute l'année	En 4x4 ou motos	38	1306
MAROTOLANA	Piste HS/Piste en terre à partir de Marovato	Non accessible pendant la période de pluie	En motos	65	1643



Commune	Principal axe de dessert	Accessibilité	Moyen de déplacement	Distance % au chef-lieu de district (km)	Nombre contribuable
MAROVATO	Piste HS	Toute l'année	En 4x4 ou motos	45	1164
DJANGO	RN6	Toute l'année	En voiture ou Motos	28	650
Maherivaratra	RN6	Toute l'année	En voiture ou Motos	35	2142
Antsahabe	Piste HS/Riviere de Ramena	Non accessible pendant la période de pluie	En voiture et en pirogue	13	2486
Bemanevika Ouest	Mer	Accessible toute l'année mais en marée haute	En vedette rapide à partir d'Ankify	74	2111
Anorotsangana	Mer	Accessible toute l'année mais en marée haute	En vedette rapide à partir d'Ankify	90	ND

**LOT N°2 : COMMUNES DANS LE DISTRICT ANTSIRANANA 2****REGION DIANA**

<b>N°</b>	<b>NOM_DISTRICT</b>	<b>Commune</b>	<b>Principal axe de dessert</b>	<b>Accessibilité</b>	<b>Moyen de déplacement</b>	<b>Distance % au chef-lieu de district (km)</b>	<b>Nombre contribuable</b>
1	ANTSIRANANA II	ANDRANOVONDRONINA	RIP 3D et RIP 101D	Toute l'année	Voiture - Moto	68	670
2		ANIVORANO NORD	RN 6	Toute l'année	Voiture - Moto	75	4 696
3		JOFFRE VILLE	RN 6 et RIP 9D	Toute l'année	Voiture - Moto	36	658
4		MANGOAKA	RIP 3D et RIP 12 D	Toute l'année	Voiture - Moto	30	1 898
5		RAMENA	RNT 59 b	Toute l'année	Voiture - Moto	18	1 075
6		Ankarongana	RN 6 et RIP 107 D	Toute l'année	Voiture - Moto	65	2 454
7		Antsahampano	RIP 3D	Toute l'année	Voiture - Moto	21	2 444

**LOT N°3 : COMMUNES DANS LE DISTRICT TOLIARA 2 ET MOROMBE**

**REGION ATSIMO ANDREFANA**

N°	DISTRICTS	Commune	Principal axe de dessert	Accessibilité	Moyen de déplacement	Distance % au chef-lieu de district (km)	Nombre contribuable
1	TULEAR II	ANAKAO	Sur mer	Voie maritime	Vedette		768
2		ANALAMISAMPY	RN9	Toute l'année	Voiture	117 km	17 800
3		ANDRANOVOVY	RN7	Toute l'année	Voiture	70 Km	455
4		ANKILOLOAKA	RN9	Toute l'année	Voiture	72 km	10 427
5		ANKILIMALINIKA	RN9	Toute l'année	Voiture	105 km	2 012
6		BEHELOKY	Piste	Toute l'année	Traversé vedette jusqu'à Anakao	34 km à Anakao	560
7		BELALANDA	RN9/Bitumée	Toute l'année	En voiture ou en moto	10 km	2 188
8		MANOMBO SUD	Croisement RN9 vers Manombo	Pas accessible pendant la période de pluie	En 4x4 ou en moto	45 Km	1 218
9		MAROMIANDRA	Secondaire à partir de la rivière Fiheregna	Pas accessible pendant la période de pluie	En 4x4 ou en moto	20 Km	1 343
10		MIARY	Piste	Toute l'année	Voiture / moto	7 km	1 236
11		MILENAKA	RN9 / Bitûmée	Toute l'année	En voiture ou en moto	55km	3 058
12		SAINT AUGUSTIN	Piste	Toute l'année	Voitue / moto	40 km	967
13		SOALARY SUD	Piste	Toute l'année	Traversé vedette jusqu'à Anakao	10 km à Anakao	191
14		TSIANISIHA	RN9 / Bitumée	Toute l'année	En voiture ou en moto	47km	3 188
15		EFOETSE	Piste	Toute l'année		52 km à Anakao	731
16		SOHAZO	RN9	Toute l'année	Voiture	125 km	1 650
17		TSIFOTA	RN9/Secondaire à partir d'Ankililoaka	Toute l'année	En 4x4	115 Km	773
18	MOROMBE	ANTANIMIEVA	RN9	Toute l'année	Voiture	135 km	2 025
19		ANKATSAKATSA SUD	RN9	Toute l'année	Voiture	195 km	1 725
20		AMBAHIKILY	RN 55	Toute l'année	Voiture	245 km	4 425
21		BEFANDRIANA SUD	RN9	Toute l'année	Voiture	160 km	2 400
22		TANANDAVA STATION	RN 55	Toute l'année	Voiture	230 km	2 325
23		BEFANDEFA	RN9/Secondaire à partir d'Ankililoaka	Toute l'année	En 4x4	235 km	4 708

**LOT N°4 : COMMUNES DANS LE DISTRICT TAOLAGNARO****REGION ANOSY**

N°	DISTRICTS	Commune	Principal axe de dessert	Accessibilité	Moyen de déplacement	Distance % au chef lieu de district (km)	Nombre contribuable
1	TAOLAGNARO	AMPASY NAHAMPOANA	Route National RN12 A	Toute l'année	Voiture - Moto	12	3 010
2		IFARANTSA	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	24	1346
3		ISAKA-IVONDRO	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	35	1879
4		MAHATALAKY	Route National RN12 A	Toute l'année	Voiture - Moto	35	4 843
5		MANDISO	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	38	1983
6		MANDROMONDROMOTRA	Route National (RN12 A)	Toute l'année	Voiture - Moto	20	1 630
7		MANAMBARO	Route National (RN13)	Toute l'année	Voiture - Moto	20	1169
8		ANKARAMENA	Route National (RN13)	Toute l'année	Voiture - Moto	30	2240
9		RANOPIISO	Route National (RN13)	Toute l'année	Voiture - Moto	39	1154
10		SOANIERANA	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	12	1894
11		Enakara Haut	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	60	450
12		Enaniliha	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	54	150
13		Fenoevo Efitra	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	47	170
14		laboakoho	Route National (RN12 A)	Toute l'année	Voiture - Moto	60	258
15		Manantenina	Route National (RN 12A)	Toute l'année	Voiture - Moto	110	572
16		Ranomafana Sud	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	68	680
17		Bevoay	Piste RIP 118	Toute l'année	Moto	80	153
18		Soavary	Route National (RN12 A)	Toute l'année	Voiture - Moto	137	501
19		Tanandava Mandrere	Piste RIP 118	Toute l'année	Moto	103	112
20		Ampasimena	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto - pirogue	129	580
21		Analamary	Route National (RN12 A)	Toute l'année	Voiture - Moto- Pirogue	147	1619
22		Emanobo	Piste RIP 118	Toute l'année	Voiture - Moto	75	173

**LOT N°5 : COMMUNES URBAINE DE SAINTE MARIE****REGION ANOSY ANALANJIROFO**